

# Séance du 5 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 29/11/2022*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

*Affichage porte de la Mairie le 29/11/2022*

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - COJEAN François - LE MAINTÉC Gwenaëlle - VIDCOQ Marc – LIZIARD Marion -GAUTHIER Olivier - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - JAN Antoine - LE POTIER Marie-Laure - SAGUET Emmanuelle

Absents :

LE DEUFF Olivier donne procuration à SAGUET Emmanuelle  
LE MARCHAND Fabienne donne procuration à Loic NOGUES

Secrétaire de séance : Emmanuelle SAGUET

## 1 - Un deuxième médecin à Saint Caradec

Depuis le début de ce mandat, nous nous étions fixés comme objectif d'installer un deuxième médecin. En effet, nous étions bien conscients de la nécessité de renforcer la trame des professions de santé déjà en place dans notre commune (pharmacie, kiné, cabinet d'infirmiers) ainsi que des attentes de la patientèle alors que le nombre de médecins est au plus bas. Cette recherche a été effectuée avec le concours du Dr BUCHOUX et en accord avec le Dr GHAZOUANI, installé chez nous depuis maintenant 6 ans. Pour disposer des meilleures chances de succès, il nous fallait un local adapté et c'est ainsi que la commune avait fait valoir il y a deux ans son droit de préemption lors de la mise en vente de la maison, 3 place des 4 clos.

Ce futur cabinet, son emplacement et l'environnement paramédical de notre commune ont séduit madame la docteur Elena Cristina GHISOIU qui a décidé de retenir notre offre pour s'y installer, dès février prochain. Le temps pour nous de procéder à quelques aménagements intérieurs et extérieurs.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, se réjouit de l'arrivée de ce médecin et autorise Mr Le Maire à faire réaliser les petits travaux d'aménagements nécessaires à l'installation du médecin.

## 2 - Actualisation du cadastre (noms de voie, lieux-dits et numéros)

Quelques noms de villages ou de rues ont changé ou se sont rajoutés ces dernières années. La mise à jour qui s'impose sur le cadastre nécessite une délibération favorable du Conseil Municipal. C'est ainsi que sont proposés : 3, place des 4 clos, La croix de Saint-Quidic, Kerlandy, cour des 3 portails, la Croix de Kermelin.

Les élus sont invités à réfléchir à d'éventuels autres lieux-dits ou rues et à en faire part à Mr Le Maire.

### **3 - Situation du dossier des maisons Ages et Vie**

Le permis de construire des deux maisons de huit co-locations pour nos aînés non dépendants a été accordé en Mars dernier mais le nouveau Conseil Départemental a décidé, dès son installation, de ne pas donner son agrément aux nouveaux projets portés par « Ages et Vie et habitat ». Les cinq premières unités dans le Département restent néanmoins autorisées. Cette situation incompréhensible a amené les 10 Maires concernés à demander des explications aux autorités départementales mais ils se sont heurtés jusqu'à présent à une fin de non-recevoir. De nouvelles démarches sont en cours mais M le Maire propose au Conseil Municipal qu'un courrier de réclamation de la commune de Saint Caradec soit adressé dès à présent au Président du Département. Après lecture du projet de courrier, l'assemblée délibérante est favorable à l'envoi de ce courrier.

### **4 - Projet de convention de partenariat entre la commune et le Lycée horticole de Merdrignac**

Sous le couvert de Loudéac Communauté Bretagne Centre, des contacts ont été établis entre plusieurs communes du territoire et le Lycée horticole de Merdrignac en vue de faire travailler des élèves de différents niveaux, dont BTS, sur des projets communaux d'aménagements paysagers. Une première approche avec notre commune concernant la parcelle voisine des deux maisons « Ages et vie et habitat » avait conclu à son caractère un peu trop restreint en termes d'aménagements. Lors d'une nouvelle rencontre avec M Maxime Pailler accompagné d'un formateur et d'une quinzaine d'élèves, nous leur avons proposé de réfléchir à ce qu'il serait possible de réaliser dans la grande parcelle située à l'entrée du bourg, entre l'ex RN 164 et l'étang des sources. Cette proposition a retenu leur attention et c'est ainsi qu'il est proposé une convention dont la présentation détaillée est faite en séance.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise M. Le Maire à signer la dite-convention.

### **5 - Tarifs cantine 2023**

Après augmentation du prix de vente des repas par CONVIVIO (cuisine centrale) au 1<sup>er</sup> avril 2022, de **6.5%**, une nouvelle augmentation de **10 %** est annoncée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Soit prix d'achat d'un repas **2.3739 € HT** à **2.6113 € HT** (2.7549 € TTC)

#### Tarifs actuels de vente repas :

- repas 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> enfant : de 3.30 €
- repas 3<sup>ème</sup> enfant : de 2.85 €
- repas instit/employé : 5.20 €
- repas adulte : 7.05 €

L'assemblée délibérante approuve la nouvelle hausse des prix d'achat à CONVIVIO, autorise M. Le Maire à signer l'avenant à la convention et décide de répercuter cette hausse de 10 % sur le prix de vente à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**, soit :

- repas 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> enfant : de 3.63 €
- repas 3<sup>ème</sup> enfant : de 3.13 €
- repas instit/employé : 5.72 €
- repas adulte : 7.75 €

## **6 - Tarifs location salle des fêtes 2023**

Au vu de l'installation de nouveaux équipements, l'assemblée délibérante décide de délibérer sur les nouveaux tarifs début janvier après réunion de la commission.

## **7 - Convention ADAC pour accompagnement maîtrise d'ouvrage**

Lors d'une précédente réunion, le Conseil municipal a décidé de solliciter l'ADAC pour l'accompagner dans la préparation technique des dossiers pour le city-stade. Leur devis présenté en séance pour le suivi sur le plan technique, juridique et financier s'élève à 1 980 € HT soit 2 376 € TTC.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve ce devis et autorise M. Le Maire à le signer.

## **8 - Point sur la collecte de dons pour les retables**

Le montant des dons récoltés se répartit comme suit :

Borne église : 175 €

chèques mairie : 1285 €

soit un total de 1460 € au 05/12/2022

La Région Bretagne propose une prolongation de la durée de mise à disposition de la borne à l'église jusqu'au 31 mars 2023.

Proposition d'avenant pour prolongation durée prêt de la borne jusqu'au 31 mars 2023.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve cet avenant et autorise M. Le Maire à le signer.

## **9 - Point sur les travaux de voirie**

- Pont sur voie communale en traversée de la Rigole d'Hilvern à Kerdudaval. Deux devis nous sont parvenus pour deux ponts de nature et d'aspect et de prix très différents. Nous avons sollicité le Département pour savoir s'il est prêt à nous accompagner dans le financement du projet qui satisfait le mieux et de loin à l'esthétique qui fait le charme de ce patrimoine, propriété de la Région, entretenu par le Département. Le principe d'une participation semble acquis mais les modalités n'en sont pas encore connues. Il est proposé de différer notre décision jusqu'à plus ample informé.
- Accès de parcelles bâties, rue des faubourgs : bitume de la bande entre VC et propriété HERVO Louise et Romuald
- Rue de la Gare : les chicanes ont été enlevées, prendre contact avec le géomètre NICOLAS

## **10 - Point sur les travaux de bâtiments**

- Devis clôtures de l'Ouest pour réhausse portail et portillon entrée de l'école d'Hilvern de 2 420.36 € HT soit 2 904.43 € TTC.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

- Remplacement portes entrée mairie, salle mariage, pignon + 3 fenêtres ?

Deux devis sont présentés en séance :

LE GOFF Joel : 19 622 € HT/TTC

Menuiserie GUILLAUME, Hémonstoir : 12 069.79 € HT soit 14 483.75 € TTC

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de retenir faite la menuiserie GUILLAUME.

- Actualisation devis couverture entreprise LASNEL :

Couverture, 34 rue Nationale : 10 847.05 € (séance du 02/05/2022), actualisé ce jour à 11 970.70 € TTC

Couverture, pharmacie : 11 629.81 € TTC (séance du 02/05/2022), actualisé ce jour à 12 218.86 € TTC

## **11- Budget 2023 : engagement d'1/4 des crédits investissement**

En application de l'article L 1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement d'investissement en début d'année 2023, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au BP 2022 en sus des reports de dépenses engagées et non mandatées.

Soit :

Comptes	Montants 2022	1/4 crédits
C/204 sub. équipement	78 410	19 602
C/21 immo corpo	268 169	67 042
C/23 immo en cours	696 935	174 234

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

## **12 - Projet city stade et aire de loisirs plein-air ados / financement**

Dans le cadre du projet cité ci-dessus, à l'unanimité, l'assemblée délibérante, autorise Mr Le Maire à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Ainsi, le tableau de financement s'établira comme suit :

Projet global, estimatif des travaux : 125 637 € HT

Financeurs	Montant subventionnable	taux	Montant subvention
Agence Nationale Sport	<i>(équipements sportifs uniquement)</i> 74 081 €	80 %	59 265 €
Etat – DETR	125 637 €	30 %	37 691 €
Fonds propres de la commune	125 637 €	22 %	28 681 €

<b>Total :</b>			<b>125 637 € HT</b>
----------------	--	--	---------------------

### **13 - Questions diverses**

- Sons de Bretagne et d'ailleurs. La participation pour l'édition 2022 s'élève à 700 €, à verser au Comité des Fêtes de Mûr de Bretagne. Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.
  
- Modalités de règlement du bon cadeau à notre champion Alexandre LEAUTE : Mr LEAUTE ayant réglé lui-même le séjour Center Parcs offert par la Municipalité à l'occasion de quadruple titre de champion paralympique, il convient de procéder au remboursement à Alexandre LEAUTE de la somme de 1310.50 €. Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.
  
- Dons pour restauration retables église : Outre la convention conclue avec la Région, la commune a notamment signé une convention de mandat pour encaissement de recettes par un tiers, la société HEOH Payments, dans le cadre d'une convention signée avec cette dernière le 08/07/2022.  
Ainsi, l'assemblée, à l'unanimité, prévoit l'obligation de dépôt de fonds au Trésor Public avec la référence « restauration des retables de St Caradec » (Bordereau P503). Un justificatif sera remis à chaque donateur lui indiquant qu'il est en droit de bénéficier de réductions d'impôt.
  
- Projet « La Gare » : proposition d'accompagnement pour le projet d'aménagement de la Gare, l'assemblée délibèrera sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.
  
- Eclairage Public : réglage et ajustement des horloges en cours
  
- Aire de camping-car : étude d'équipement d'une borne pour paiement des services, coût estimatif 12 700 € HT. Ce système devient intéressant à partir d'un accueil de 40 campings car. Abandon du projet par l'assemblée délibérante.
  
- Eclairage plafond tranche 2, salle des Ajoncs : devis SEGI 2A, en cours
  
- Téléthon : chaine de lumière, réussite de la veillée, belle ambiance, forte participation des enfants de l'école Ste Thérèse. Les recettes réelles et le détail par stand seront communiqués ultérieurement dès réception de toutes les caisses. Une 1ere estimation aux alentours de 1500 € de dons.